

Procès Verbal du conseil d'école n°1 du 06/11/17

Présents :

Mme Duval ; conseillère municipale

M Saloux ; DDEN

Mmes Le Du-Platon, Quevarec, Lépine-Masson et M Freiche ; délégués de parents

Mmes Van Damme, Bonzom et M Person ; enseignants

Mme Sciacca ; directrice de l'école

Excusées : Mme Labydoire ; enseignante et Mme Berthe ; déléguée de parents

Début du conseil à 17h30.

1. Chaque membre du conseil se présente, plus particulièrement Monsieur Saloux, DDEN nouvellement nommé qui explique également son rôle.
2. Le règlement intérieur est un document important que tous les parents doivent lire et signer. Il est élaboré à partir du règlement intérieur départemental. Il est suivi de la charte de la laïcité. Le règlement intérieur est lu, les changements sont soulignés, il est approuvé par tous.
3. Effectifs 2017/2018 et répartition dans les classes.
L'école compte actuellement 92 élèves. 2 enfants supplémentaires arriveront d'ici fin décembre (1 en PS et 1 en GS).
Ce qui se décomposera en 30PS + 27MS + 37 GS
Actuellement :

Classe de Mme Van Damme	24 élèves (10PS/14MS)
Classe de Mme Sciacca	24 élèves (11PS/ 13MS)
Classe de M Person	24 élèves (8PS/16GS)
Classe de Mme Bonzom	20 élèves (20GS)
4. Le projet d'école entre dans sa dernière année. Il concerne les sciences et ce dernier volet sera consacré aux végétaux avec plantations et animations/sorties en lien.
5. Projets d'animations et de sorties
Le spectacle pour Noël aura lieu le mardi 28 novembre au matin et est intitulé « Joyeux Noël Monsieur Ours » (de la compagnie CCDM). Mme Le Du Platon précise que suite à la kermesse, l'association « Les enfants d'abord » reversera 336€ à l'école. L'équipe enseignante remercie l'association, cela permettra de régler une partie du spectacle.
Aura ensuite lieu le marché de Noël, le mardi 19 décembre de 16h30 à 18h00.
Un animateur du conservatoire National des plantes médicinales interviendra le mardi 6 février 2017, dans chaque classe. Le thème de ces interventions sera « Plantes colorantes et tinctoriales ». Une sortie à la FLC, à Fontainebleau, dont la date n'est pas définie (définie par la FLC : entre le 05 mai et le 10 juin 2018) pour admirer des sculptures et installations.
Et enfin une sortie avec animations sur les végétaux au Parc de la Source à Orléans. Nous espérons pouvoir réserver pour courant juin mais les réservations ne pourront se faire qu'à partir de janvier 2018.
Toutes ces sorties et animations sont possibles grâce aux dons de la mairie et des parents d'élèves à la coopérative scolaire.
6. La coopérative scolaire se monte actuellement à environ 3500€ auxquels il faut ajouter environ 900€ venant des familles. L'équipe enseignante remercie tous les généreux donateurs (mairie, parents, association « Les enfants d'abord »,...) qui permettent aux enfants de faire des sorties et animations tout au long de l'année et de mener à bien de nombreux projets.

7. Bilan des nouveaux rythmes scolaires : Les enseignants trouvent les enfants moins fatigués en fin de semaine et bien moins agités, le jeudi.
Les parents délégués n'ont pas eu de retours négatifs liés à ces nouveaux rythmes.
8. Usure des jeux de cour : Mme Sciacca rappelle que le tourniquet de la cour a été enlevé à sa demande, ce dernier donnant de gros signes de faiblesse au niveau de l'axe central et ne pouvant plus être réparé. Il lui a également été signalé par du personnel de mairie vérifiant la sécurité des installations de cour que la structure comportant le toboggan était en fin de vie et ne tiendrait plus très longtemps. L'équipe enseignante en informe donc la mairie afin qu'elle puisse prévoir dans l'un des prochains budgets, si possible, une ou deux structures. Madame Duval note la demande.
9. Effectifs 2018/2019 : Mme Sciacca informe qu'il y a 33 enfants nés en 2015 sur la commune de la Chapelle la Reine susceptibles d'être inscrits en PS, ce qui devrait permettre à l'école de garder la quatrième classe. Par contre, l'année suivante, seuls 21 enfants sont susceptibles d'être inscrits en PS. Donc à suivre.

10. Questions des parents.

A - Mise en service de l'entrée commune : Mme Duval explique que pour l'instant le maire ne peut donner de date sûre. Dès que la mise en service sera programmée de façon définitive, la communauté éducative sera prévenue.

Mme Le Du Platon rappelle aussi qu'il avait été évoqué lors d'un précédent conseil d'école la possibilité de la réalisation d'un parking rue de Villionne, derrière la caserne des pompiers. Mme Duval va se renseigner et en parler au maire.

B - Qu'est-ce que l'école et la commune mettent en place (communication, hygiène,...) lors de cas de gale, de scarlatine ou de maladies contagieuses identifiées comme cela a été le cas il y a un mois ?

Mme Sciacca rappelle qu'au niveau communication il y a eu un affichage à l'entrée de l'école et un mot dans les cahiers de liaison. Les temps d'éviction prévus ont été respectés (48h pour la scarlatine). En ce qui concerne la gale, il ne s'agissait pas d'enfants ayant contracté la maladie mais qui avaient été en contact avec une personne malade. Les parents les ont gardé 2 jours $\frac{1}{2}$ à la maison alors qu'il n'y a pas d'éviction prévue pour des sujets en contact.

Les tables, chaises et meubles ont été désinfectés par les atsems.

Mme Duval explique que si il y avait eu une « épidémie » de gale, la mairie aurait utilisé des produits spécifiques. D'autre part, elle précise que si les enfants allant au dortoir avaient été touchés, le linge de lit aurait été lavé à 60°C ce qui suffit pour tuer le parasite.

Avant de lever la séance, Mme Sciacca informe qu'un exercice PPMS sera effectué au cours de cette période, sous une forme adaptée pour ne pas angoisser les enfants.

Mme Le Du Platon demande si la présence de parents sera nécessaire, comme l'an dernier, Mme Sciacca répond que oui, elle préviendra les parents délégués au moment opportun. M Saloux se propose également, ainsi que Mme Duval.